

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 01/07/2026
D2026070605

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, DELIANCE Alexandre, CARRUBA Isabelle, NOEL Simon, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Accueil d'une stagiaire en formation Assistante Administrative en collectivité territoriale destinée aux demandeurs d'emploi en lien avec le Centre de Gestion de l'Ain, le CNFPT et France Travail

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation relatif aux périodes de formation en milieu professionnel et aux stages,

Vu le partenariat entre le CNFPT et France Travail relatif à la formation « Assistant(e) Administratif(ve) en collectivité territoriale » à destination des demandeurs d'emploi,

Considérant que cette formation prévoit des périodes d'immersion en collectivité territoriale,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de participer à la professionnalisation de futurs agents administratifs,

Considérant la possibilité d'accueil de stagiaires sur plusieurs périodes entre le 5 octobre et le 27 novembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'autoriser l'accueil d'une stagiaire dans le cadre de la formation « Assistante Administrative) en collectivité territoriale » organisée en partenariat avec le Centre de gestion de l'Ain, CNFPT et France Travail, au sein de la commune de Marboz, pour les périodes de stages situées entre le 5 octobre et le 27 novembre 2026.
- de préciser que ces stages sont réalisés à titre pédagogique, dans le cadre d'une formation qualifiante, et ne donnent lieu à aucune rémunération ni gratification, conformément à la réglementation en vigueur.

- d'autoriser l'accueil des stagiaires au sein du service administratif, selon les besoins de la collectivité, et de désigner un ou plusieurs tuteurs chargés de leur encadrement.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de stage correspondante ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.
- La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée selon les règles en vigueur.



Pour copie conforme,

Le Maire

Christelle MOIRAUD